

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du canton d'Amherst, tenue le 4^e jour du mois de décembre 2007, à laquelle sont présents le maire, M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 4 décembre 2007

- 1- Dépôt sur achat d'une partie du lot 2, rang 5 sud.
- 2- Appareils respiratoires.
- 3- Chemin Louis-Pépin.
- 4- Salaire du directeur des travaux publics.
- 5- Camion de déneigement.
- 6- Branchement de la génératrice au poste de pompage.
- 7- Levée de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT SUR ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 2 DU RANG 5 SUD

Considérant que le Conseil a autorisé l'achat d'une partie du lot 2 du rang 5 sud par la résolution numéro 216-07 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'un dépôt de 3 000 \$ soit versé immédiatement à Yvon, Francine et Louise Paradis afin de garantir l'achat du terrain.

Adoptée à l'unanimité.

ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise l'achat de 4 appareils respiratoires au coût total de 14 280 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN LOUIS-PÉPIN

Considérant la requête déposée en octobre dernier et signée par la majorité des propriétaires riverains du chemin Louis-Pépin à l'effet de remplacer le ponceau du ruisseau Brochet;

Considérant que le Conseil a rencontré les mandataires désignés ;

Considérant que le chemin Louis-Pépin est un chemin de tolérance ouvert au public et en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales ;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

De fournir aux mandataires désignés un estimé des coûts et d'effectuer les travaux si les propriétaires riverains consentent à défrayer 50 % des coûts lesquels seront facturés sur le compte de taxes 2008.

Adoptée à l'unanimité.

AJUSTEMENT DU SALAIRE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la tâche et les responsabilités du directeur des travaux publics se sont considérablement accrues au cours de 2007 ;

Considérant que le Conseil a l'intention de réévaluer le salaire de ce poste pour 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le salaire du directeur des travaux publics soit ajusté pour atteindre 20 % de plus que le salaire du plus haut salarié des employés sous sa responsabilité, ce qui porte son salaire horaire à 18,60 \$, rétroactif au 1^{er} janvier 2007, en attendant la réévaluation des salaires.

Adoptée à l'unanimité.

ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT, DEMANDE DE SOUMISSIONS

Considérant que le camion de déneigement Inter SS 1981 a été accidenté et déclaré perte totale ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'un camion de déneigement en remplacement du véhicule accidenté.

Adoptée à l'unanimité.

ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

De procéder à l'achat d'un camion de déneigement auprès du plus bas soumissionnaire conforme, au coût maximum de 70 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise un déboursé d'environ 1000 \$ pour permettre le branchement de la génératrice au poste de pompage.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj.